



Tva sur travaux desamiantage toit garage

Par **gudeslin**, le **14/10/2014** à **09:12**

Bonjour,rnje voudrai changer mon toit en fibrociment de mon garage (qui se trouve entre ma maison et une dépendance avec toit en tuile). Les travaux me sont factures avec tva 20 %.est-ce normal? car il s'agit de désamiantage et je voudrai installer un chauffage dans ce garage.rnJ'ai lu que pour des travaux dans garage contigu à la maison,c'etait considéré comme faisant parti de la maison et donc le taux de tva appliqué devait etre de 5% (renovation) ou 10 %.rnmrci de vos précisions car je doit repondre aux devis des artisans sous peu.rncdltrngudes

Par **Adonis**, le **14/10/2014** à **13:40**

Bonjour, rnLes garages sont une dépendance usuelle des locaux d'habitation ([BOI-TVA-LIQ-30-20-90-10-20140919](#) au §80)rnLes travaux de désamiantage peuvent donc se voir appliquer le taux intermédiaire de 10%([BOI-TVA-LIQ-30-20-90-30-20140919](#) au §200)rnL'installation d'un chauffage est susceptible de bénéficier du taux réduit de 5%. Attention cela ne concerne que certains type de chaudière comme celles à condensation par ex.([BOI-TVA-LIQ-30-20-95-20140225](#), §40)rnBien cordialement,rnAdonis

Par **lobo**, le **14/06/2018** à **15:32**

BonjourrnSur une maison d'habitation je vais faire démonter la toiture amiantée et la remplacer par du bac acier, quelle sera la tva applicable a la pose et fourniture du bac acier?rnTexte relatif a cette opération?rnCdt